



COMMUNE DE ORGES

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Vu l'article 1650 du code général des impôts,
Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune de ORGES

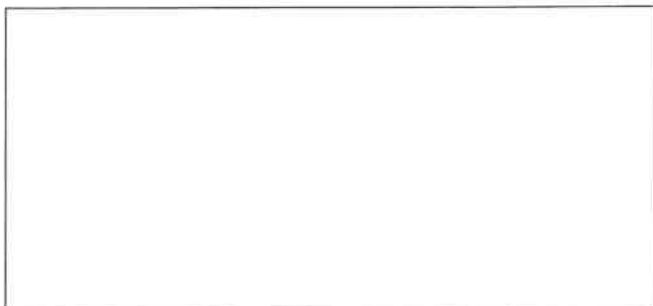
le Directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Marne désigne commissaires de la CCID, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES (NOM Prénom)	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS (NOM Prénom)
LESAGE Véronique LESEUR Marie-Thérèse LECUILLIER Régis FOLOPE Christian BONBONNY Suzanne BEDEE Emmanuelle	ROBERT Bruno BEGARD Anthony SAPIN Sébastien TOURNEBISE Boris VEYRIER Yves MOSSER Elisabeth

Remarque : lors des réunions, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires titulaires et suppléants, par le maire de la commune, président de la commission communale des impôts directs.

A Chaumont, le 9 juin 2026,



Le Directeur départemental des Finances
publiques de la Haute-Marne,

Alain SOLARY